



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 038-213805450-20250325-DA57_2025_A-CC



DECISION ADMINISTRATIVE

N°57/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Marché de Maîtrise d'œuvre

Travaux de remplacement du bâtiment modulaire de l'école Malraux à Vif

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

Considérant que le marché répond à un besoin dont la valeur estimée s'élève à 15 990 € H.T. et est donc inférieure aux seuils de procédure formalisée ;

Considérant qu'il a donc été décidé de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les études de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de remplacement du bâtiment modulaire de l'école Malraux de Vif, ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec DOMINO Architectes – 149 rue du Général de Gaulle – 38220 VIZILLE, un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour les travaux de remplacement du bâtiment modulaire de l'école Malraux.

Le présent contrat prend effet à compter de la date de notification du marché et est conclu pour une durée de 18 mois.

Le coût total du marché s'élève à 15 990 € H.T. soit 19 188€ TTC.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'acomptes à l'avancement de la mission.

De signer le marché annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le **125 MARS 2025**
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

Guy GENET

